

TALENCE

Handicap en entreprise : le dialogue est ouvert

EMPLOI Des entrepreneurs ont rencontré vendredi dernier, à l'IEM de Talence, des personnes en situation de handicap. L'objectif : favoriser leur inclusion dans le milieu professionnel

Quentin Guillon
gironde@sudouest.fr

« Il y a 50 caissières assises dans une grande surface. Pourquoi n'y a-t-il pas cinq caissières en fauteuil roulant ? Je ne comprends pas », interroge Luc Heurtebize, assureur chez Gan et président des 2 Rives le Club, réseau qui regroupe des entrepreneurs dans le Sud-Gironde. Briser les barrières dressées entre le monde de l'emploi et les personnes handicapées, tel était l'objectif de la table ronde organisée vendredi dernier dans les locaux de l'IEM (Institut d'éducation motrice) à Talence.

Le rendez-vous a été initié par Alexandre Galandrin, vice-président des 2 Rives le Club. « J'avais participé à un colloque sur le handicap. La seule intervention intéressante avait été celle du patron du restaurant Le Jardin pêcheur à Bordeaux, qui emploie 80 % de personnes handicapées. Cela m'a donné des idées », retrace le consultant indépendant à G4 ingénierie. « Les 2 Rives le Club, c'est une centaine d'adhérents. L'IEM, c'est 60 élèves. On peut discuter ensemble. »

Compréhension du quotidien

Autour de la table vendredi, deux parlementaires, des entrepreneurs, des membres de l'IEM et deux élèves, Alexandre Pélissier et Mylan Douthe, tous deux âgés de 23 ans. « Les entreprises ont peur du handicap. De notre côté, on n'ose pas candidater ou contacter des entreprises », explique le premier, interne depuis cinq ans et étudiant en communication à la rentrée prochaine. « Il y a aussi un problème sociétal et éducatif. Mon père m'a souvent dit, comme pour me protéger : "Tu travailleras dans la comptabilité, car c'est un métier adapté". » « Beaucoup veulent devenir entrepreneurs, glisse Mylan, qui travaille dans la fonction publique territoriale. Mais quand vous allez demander un prêt à la banque, vous devez montrer un certificat médical car le banquier se demande si vous serez en vie dans cinq ou dix ans. »

La sensibilisation passe par la



Cette rencontre entre personnes handicapées et entrepreneurs en appelle d'autres. PHOTO Q. G.

compréhension de la vie quotidienne. « Nos facultés d'apprentissage sont plus longues que celles de personnes valides, explique Mylan. Un entrepreneur doit parfois travailler 40 à 50 heures pour générer un chiffre d'affaires. Une personne en situation de handicap ne peut travailler que 20 ou 30 heures, en raison de la fatigabilité et des soins induits par son handicap. Il faut travailler sur des mécanismes de compensation techniques et humains. » Un incubateur dédié aux porteurs de projet en situation de handicap devrait prochainement voir le jour.

Adaptation au poste

« On ne connaît pas les spécificités des handicaps. Il y a plein de cas différents de personnes en fauteuil roulant », reprend en écho Patricia Perroy, présidente de l'ASTT (Aquitaine Service Transport Tourisme). Et de citer un exemple : « Nous avons procédé à beaucoup d'aménagements pour embaucher une personne en situation de handicap. Elle s'est très bien intégrée. Mais au bout de deux mois, elle a décidé d'arrêter : le poste lui plaisait mais elle se sentait trop lente et sous pression. On a essayé de diviser le poste en deux (avec une personne valide), sans réussite. Ce n'est pas

L'IEM, un tremplin vers l'emploi

L'Institut d'éducation motrice (IEM) de Talence a été créé en 1972. Il est géré par APF France Handicap (Association des paralysés de France). Il accueille 66 jeunes âgés de 15 à 25 ans (50 en internat et 16 en semi-internat) en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés. L'objectif ? Faciliter l'inclusion de ces jeunes dans les établissements scolaires, universitaires et de formation professionnelle, pour leur favoriser l'accès à l'emploi.

Cette année, l'établissement compte 50 % d'étudiants, 22 % de lycéens, 14 % d'élèves en parcours transitoire, et 14 % en section employé administratif et accueil. 80 salariés œuvrent au quotidien pour s'adapter aux besoins spécifiques des usagers. L'IEM s'inscrit dans un contexte où 11 % des personnes demandeuses d'emploi en Gironde sont des personnes handicapées. Leur demande d'emploi a augmenté de 82 % depuis 2009, contre 46 % pour les demandeurs d'emploi tout public. Les entreprises ont des difficultés à recruter des personnes en situation de handicap du fait d'un manque de formation attendue (bac + 2 et bac + 5). Au niveau national, 1 % des personnes handicapées ont un niveau bac + 5... contre 43 % pour le tout public (source : APF France Handicap).

une critique, mais on ne sait pas comment une personne handicapée va s'adapter au poste. »

Patrick Sallette, directeur de l'IEM, répond que l'établissement doit être « en mesure d'accompagner l'entreprise. Pas sur un instant, mais sur le moyen terme ».

Récompense plutôt que sanction

Plutôt que de mettre en place des quotas qui ne sont, souvent, pas respectés (6 % de travailleurs handica-

pés dans les entreprises de moins de 20 salariés), Alexandre Galandrin milite pour qu'un « critère social et solidaire soit intégré dans les appels d'offres ». En somme, « récompenser plutôt que sanctionner ». Cette première rencontre en appelle d'autres. « Les politiques nationales en matière de handicap et d'insertion professionnelle tournent en vase clos », regrette la sénatrice Laurence Harribey. « L'innovation vient des acteurs du territoire. »